

SÈVRES



HAUTS DE SEINE

COMMUNE DE SEVRES

Département des Hauts-de-Seine

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Concession de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues en infraction ou accidentés sur le territoire de la ville de Sèvres

Avenant n°1

Cession du contrat de concession à la société « SAS PARIS FAST DEPANN »

Arrivée 2022 : 4570
Enregistre. : 19-05-2022
Motif : A
DG/COURRIER
Motif : A
DG/MARCHES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20220707-2022-052-CC
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

A. Caractéristiques initiales du contrat

A.1 Pouvoir adjudicateur

LA COMMUNE DE SEVRES

Adresse : Hôtel de Ville - 54 Grande Rue - 92310 SEVRES

Tél. : 01 41 14 10 10

Fax : 01 45 34 94 44

Adresse Internet : <http://www.ville-sevres.fr>

Courriel : mairie@ville-sevres.fr

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Le Maire, Grégoire de La RONCIÈRE

A.2 Description du contrat

Le contrat de concession a pour objet de confier au concessionnaire l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile pour le compte de la ville de Sèvres.

Titulaire initial du contrat objet du présent avenant :

SAS CLICHY DEPANNAGE
54, rue des frères Thibault
77190 DAMMARIE LES LYS

B. Contexte et objet de l'avenant

A titre liminaire, il est précisé que pour modifier le contrat, il est fait application des dispositions de l'article 396-4°b) du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession. Cet article devenu article 3135-2° du Code de la commande publique, autorise le remplacement du concessionnaire initial par un autre, à la suite d'une opération de restructuration.

Il est rappelé que par un jugement rendu le 16 février 2021, le Tribunal de Commerce de Paris a placé la Société SAS CLICHY DEPANNAGE (SIRET 322 997 313 00067) en redressement judiciaire.

Par jugement en date du 15 juillet 2021, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de cession de la Société SAS CLICHY DEPANNAGE au profit de la société SAS PARIS FAST DEPANN (901 353 581 00019), dont le siège social est situé 7, rue Marie STUART – 75002 PARIS, et représentée par Guillaume KEUSCH, Président.

Le présent avenant a pour objet d'acter la cession du contrat de concession à la société SAS PARIS FAST DEPANN (SIRET 901 353 581 00019).

C. Modification du contrat

Le présent avenant modifie les parties au contrat de concession.

La société SAS PARIS FAST DEPANN (901 353 581 00019), dont le siège social est situé 7, rue Marie STUART – 75002 PARIS, et représentée par son président Guillaume KEUSCH, devient par conséquent le nouveau « concessionnaire » de la ville de Sèvres pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile.

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20220707-2022-052-CC
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

D. Incidence financière

Cet avenant n'emporte pas d'incidence financière.

E. Conditions générales

La société SAS PARIS FAST DEPANN s'engage à exécuter la prestation conformément aux stipulations du contrat de délégation de service public en cours.

F. Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification.

G. Signatures des parties

Etabli à Sèvres,

Le **- 7 JUIL 2022**



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest

Conseiller Départemental des Hauts-de-Seine

Lu et accepté,

A *Clichy*
Le *16 mai 2022*

(Nom de la personne habilitée à signer l'avenant,
signature et cachet de l'entrepreneur)

SAS PARIS FAST DÉPANN

Agence de Clichy : 2, rue des Trois Pavillons
92110 CLICHY - FRANCE

☎ 01.47.33.24.24

Mail : contact@pfd-france.com

SIRET : 901 353 581 00027

Pour la société **SAS PARIS FAST DEPANN**

gaillaume Koss
Président

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20220707-2022-052-CC
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022